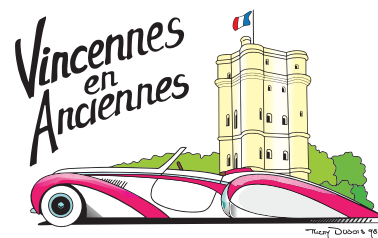


26^e Traversée de Paris hivernale

Dimanche 25 janvier 2026
de 7h00 à 17h00



traversée
de
PARIS
veA 2026

Vous partirez du Parvis sud du Château de Vincennes et vous traverserez la capitale pour terminer soit sur le parvis du Château de Vincennes soit par un déjeuner croisière sur la Seine

Pour tout renseignement:

Thierry BRIET au 06 33 80 31 91 ou thierry.briet@vea.paris.org

Clôture des inscriptions le
20 janvier 2026

PARTICIPANT

Prénom Nom

Adresse

Code postal Ville

Portable Email

Adhérent VeA ☐ OUI N° ☐ NON

Acceptez-vous de prendre un passager le jour la TdP ? ☐ OUI ☐ NON

Acceptez-vous de prendre un journaliste le jour la TdP ? ☐ OUI ☐ NON

VÉHICULE

Mis en circulation avant le 1^{er} janvier 1997 ou exceptionnel sur demande et après accord.

Marque Modèle Année

N° d'immatriculation Cie d'assurance

FRAIS D'INSCRIPTION

☐ Auto (adhérent VeA)	30 € par véhicule	(Nbre) x 30 € = €
☐ Auto (non adhérent VeA)	45 € par véhicule	(Nbre) x 45 € = €
☐ Tracteur (adhérent VeA)	30 € par véhicule	(Nbre) x 30 € = €
☐ Tracteur (non adhérent VeA)	45 € par véhicule	(Nbre) x 45 € = €
☐ Moto (adhérent VeA)	10 € par véhicule	(Nbre) x 10 € = €
☐ Moto (non adhérent VeA)	15 € par véhicule	(Nbre) x 15 € = €
☐ Vélo	5 € par personne	(Nbre) x 5 € = €
☐ Autobus ancien, passager adulte	10 € par personne	(Nbre) x 10 € = €
☐ Autobus ancien, passager enfant (- de 12 ans)	GRATUIT	(Nbre)
☐ Déjeuner Croisière sur la Seine	85 € par personne	(Nbre) x 85 € = €
☐ Déjeuner Croisière sur la Seine (- de 12 ans)	35 € par enfant	(Nbre) x 35 € = €
☐ Renouvellement cotisation 2026	40 €	40 € = €
		TOTAL = €

MODE DE RÈGLEMENT

- | | | |
|--|--|---|
| ☐ par chèque
à l'ordre de Vincennes en Anciennes.
Postez le chèque avec le bulletin
à Thierry BRIET,
5 rue Charles Fourier - 77500 CHELLES | ☐ par virement ou ☐ par PayPal
voir coordonnées bancaires dans encadré
gris au dos de ce bulletin.
Adressez le bulletin rempli par courriel à
thierry.briet@vea.paris | ☐ en espèces
☐ Par carte de crédit |
|--|--|---|

**INSTRUCTIONS
PORTANTES
AU DOS**

Ce bulletin et le paiement par chèque sont à envoyer impérativement à :

Thierry BRIET, 5 rue Charles Fourier - 77500 CHELLES et **surtout pas au siège social de VeA à VINCENNES.**

26^e Traversée de Paris hivernale

INSTRUCTIONS IMPORTANTES



Coordonnées bancaires de Vincennes en Anciennes

CCM CHELLES

IBAN : FR76 1027 8064 3500 0210 3230 103 - BIC : CMCIFR2A

Règlement PayPal : inscription@vincennesenanciennes.com

- Vous souhaitez participer à la **26^e Traversée de Paris Hivernale du dimanche 25 janvier 2026** réservée aux véhicules de plus de 30 ans.
- Il est impératif de s'inscrire **avant le mardi 20 janvier 2026** (date de réception) pour des raisons évidentes d'organisation.
- Aucun accès sans inscription préalable ne sera possible au départ le jour de la Traversée, ni à l'arrivée.
- Votre sac équipement avec la plaque officielle de la **26^e Traversée de Paris Hivernale 2026**, vous sera remis au départ du Parvis sud du Château de Vincennes. Vous n'aurez pas à descendre de voiture. Une équipe scannera votre billet.

DEUX MOYENS SONT À VOTRE DISPOSITION POUR VOUS INSCRIRE

- 1 **Via l'application Weezevent** sur notre site internet www.vincennesenanciennes.com (paiement sécurisé). Le plus facile pour notre gestion et le plus simple pour vous le jour de la Traversée.
- 2 **L'inscription bulletin papier**. Complétez le bulletin accompagné de votre règlement et adressez-les par courrier à :

Thierry BRIET, 5 rue Charles Fourier, 77500 CHELLES, UNIQUEMENT à cette adresse.

UN BILLET D'ACCÈS

Il vous sera adressé par mail ou par courrier postal si vous ne possédez pas de messagerie.

DÉPART

- Voitures, motos, vélos : ouverture du parvis de **7 h 00** jusqu'à **9 h 00**. Premier départ **7 h 15**.
- Tracteurs : regroupement à **6 h 30**, départ à **7 h 00**.

PASSAGERS DES AUTOBUS ANCIENS

- Présentez-vous à partir de **7 h 45**, départ à **8 h 15**.
- Les autobus seront stationnés route de la pyramide devant le Parc Floral de Vincennes.

Cet événement fait l'objet d'une déclaration auprès des Services de Police et des Autorités Administratives.

En cas d'annulation par ces autorités, Vincennes en Anciennes remboursera les frais d'inscription qui lui auront été versés, mais sa responsabilité sera limitée à ce remboursement.

En remplissant ce document, je certifie sur l'honneur que le permis de conduire, l'attestation d'assurance, le contrôle technique sont valides le jour de la manifestation et j'autorise l'organisateur à publier toute interview filmée ou reportage photos.